

ALIQT

Association des Habitants du Quartier la Tour

Grand-Saconnex, le 9 novembre 2009

Reçu le	12.11.09
No dossier	
Traitement	C17
Information	EB-AP-JNC

A Monsieur le Président
du Conseil municipal
Mairie
18, route de Colovrex
1218 Grand-Saconnex

Concerne : sortie du parking souterrain Migros du quartier du Pommier

Monsieur le Président,

Pour votre information, nous vous transmettons en annexe copie du courrier d'un de nos membres concernant la dangerosité de la sortie du parking cité en marge.

En effet, nous avons également pu constater que cette sortie n'est pas assez sécurisée pour les piétons, particulièrement pour les enfants qui se rendent aux écoles de la Tour et du Pommier.

Une solution devrait être trouvée avant qu'il n'arrive l'irréparable, comme c'est le cas aux Eaux-Vives. Nous suggérons de réaliser un marquage au sol, ou d'installer une barrière comme c'est le cas pour les parkings payants. Placer une patrouilleuse scolaire à cet endroit serait également judicieux.

Par avance nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

ALIQT
Pour David Décaillet, président
la secrétaire :

E. Vergari

Annexe : ment.

Copie au Conseil administratif
à l'ASAP
à M. Lebeau

Michel et Marie-Claude Lebeau
Chemin Taverney, 17
1218 Le Grand-Saconnex
Genève Suisse

Téléphone / fax : +41 22 791 00 32
Courriel : Michel.Lebeau@bluewin.ch

À Mme Evelyn Vergari
Correspondante de l'ALIQT
Ch. Taverney, 16
1218 Le Grand-Saconnex

objet : sortie du parking souterrain du Pommier

Le Grand Saconnex, 5 novembre 2009

Chère Madame,

Nous souhaitons informer d'urgence l'ALIQT de la question de sécurité posée par la disposition de la sortie du parking souterrain du nouveau centre commercial du Pommier. Nous espérons que ceci permettra d'avertir rapidement les autorités afin que des mesures soient prises avant qu'un accident n'arrive.

La sortie de ce parking se fait par une trémie en forte pente qui débouche directement sur le trottoir, dans le virage de la rue Sonnex, en enfilade avec le tronçon longeant l'arrêt du bus.

À l'exclusion de tout autre dispositif, un signal stop est peint au sol, à la fin de la trémie, avant la traversée du trottoir.

Le trottoir est emprunté fréquemment, notamment par de nombreux enfants entre les écoles du Pommier et de la Tour et les nouveaux immeubles ou ceux du chemin Taverney.

À l'usage, nous avons constaté (avec plusieurs personnes du quartier) que cette disposition est extrêmement dangereuse :

Les voitures sortant du parking marquent rarement l'arrêt signalé et traversent le trottoir sans ralentir pour poursuivre dans la rue Sonnex.

Les voitures entrant au parking n'ont aucune signalisation et passent en ligne droite de la rue Sonnex au parking sans changer d'allure, comme si le trottoir n'existait pas.

Des voitures et des camions sont fréquemment garés sur le trottoir et réduisent encore la visibilité.

Ces constatations sont malheureusement à rapprocher de l'accident mortel survenu récemment à la sortie (sur trottoir) d'un parking du quartier des Eaux-Vives. L'article de la Tribune et le courrier des lecteurs ci-joints soulignent des points communs aux deux parkings : forte pente, sortie sur trottoir, signalisation insuffisante, proximité d'une école.

Merci de confirmer la bonne réception de cette lettre et de son annexe, et de nous indiquer si l'ALIQT entreprendra de suite une démarche auprès des autorités. Merci également dans l'affirmative, de nous tenir au courant du progrès des démarches.

Avec nos meilleures salutations,



Michel et Marie-Claude Lebeau

<http://www.tdg.ch/geneve/actu/attaque-ville-suite-deces-enfant-2009-11-03>

Elle attaque la Ville suite au décès de son enfant

ENQUÊTE | Une enquête a été ouverte suite à la mort d'un bambin tué par une voiture. Le magistrat Rémy Pagani change la signalisation aux abords des parkings.

«Un enfant doit pouvoir se promener en sécurité sur un trottoir», dénonce Eva*. Son fils de 3 ans est mort sous les roues d'une voiture qui sortait d'un parking des Eaux-Vives en mars. Cette mère a déposé une plainte contre la Ville le 27 octobre. Une dénonciation qui s'appuie sur le témoignage des locataires ayant, par le passé, alerté les autorités de la dangerosité du site. Une enquête vient d'être confiée à la juge Magnenat-Fuchs.

«Ce parking appartient à la Ville, explique la plaignante. Un miroir aurait pu empêcher cette mort. C'est navrant de constater que le lieu de l'accident est situé entre un préau de l'école infantine et la bibliothèque pour jeunes, où mon fils allait très souvent avec les gens de la crèche et moi-même. Nous habitons juste à l'angle de ce coin plutôt résidentiel.» Elle répète qu'elle n'agit pas pour se venger, mais pour éviter une autre catastrophe.

Sa vie a basculé le 16 mars peu après la sortie des écoles vers 16 h 50: elle rentre avec son fils d'un cours de musique. Ils sont sur le trottoir de la rue de l'Avenir. L'enfant de 2 ans et 9 mois roule devant sa mère en trottinette. Il descend la pente douce qui longe l'École de Montchoisy. Soudain, sur sa droite, une voiture monospace sort du parking souterrain. La conductrice marque un temps d'arrêt. A-t-elle vu l'enfant ou la mère? Non. Elle redémarre «sans avoir regardé sur sa gauche. J'ai commencé à hurler, enfin pas tout de suite: j'avais le souffle coupé par le pressentiment terrible. À mon désespoir, la conductrice ne réagissait ni à mes cris ni au fait qu'elle devait sentir une résistance sous ses roues et des secousses.» Le bambin est décédé à l'hôpital.

«C'était mon premier enfant, souligne la mère active dans le domaine culturel. À l'époque du drame, j'étais enceinte. La naissance, la procédure, mes proches m'ont permis d'aller de l'avant.» Si elle a trouvé la force de saisir la justice, c'est aussi pour alléger moralement la faute de la conductrice, inculpée d'homicide par négligence.

Avocate de la plaignante Me Saskia Dilisheim s'étonne de voir que le magistrat municipal Rémy Pagani a été «très prompt à dédouaner la Ville de toute responsabilité. Il n'a pas daigné me communiquer le rapport qu'il avait commandé. Seule une information pénale permettra peut-être d'obtenir les réponses que la mère est en droit d'attendre.» Depuis ce drame, au lieu de marcher dans les rues comme tout citoyen, je vois le danger partout, poursuit la plaignante. «Seul avantage à cela: j'observe et je constate que l'attention d'un conducteur peut être influencée par un gyrophare et un miroir. Avec ces mesures, l'automobiliste a plus de chances de voir s'il y a un enfant sur le trottoir. Sans cela, le conducteur est surtout préoccupé par d'autres véhicules. Il ne se soucie guère des piétons. La plupart de ces sorties, comme celle de la rue du Nant, sont dépourvues du matériel d'avertissement.» Pour

elle, le fait que la rue de l'Avenir soit en pente n'est pas une excuse. «La pose d'un miroir est toujours possible comme on en voit dans la campagne le long de la route de la Capite à Cologny. Dire que les miroirs sont inutiles dans un parking proche d'une école et d'une bibliothèque semble manifestement de la négligence et de la paresse.»

Spots et gendarmes couchés

Rémy Pagani, conseiller administratif en charge des bâtiments, se montre très peiné par ce drame, mais selon lui, la Ville n'est pas responsable: «Avant l'accident, nous avons bien reçu le courrier d'une locataire nous indiquant la panne d'une lampe rouge à la sortie du parking. L'entreprise, que nous avons mandatée, a certes tardé à réparer le feu destiné aux voitures, mais il fonctionnait le jour de l'accident.»

Concernant les miroirs, Remy Pagani assure qu'une évaluation a été réalisée, sur place, par ses services et un architecte. «Vu la configuration des lieux, en pente, l'installation de miroirs à cet endroit ne permettrait pas une meilleure visibilité aux conducteurs. Au contraire, le fait qu'ils regardent en l'air les empêcherait de voir les passants.» **Genève compte de nombreuses sorties de parking aboutissant sur un trottoir. Certaines relèvent du domaine public, d'autres du privé. A la lumière du drame, Remy Pagani a répertorié une vingtaine de lieux sensibles dépendant de la Ville: «On a commencé à installer des gendarmes couchés et des spots clignotants préventifs. Les sites seront tous équipés d'ici à la fin décembre. C'est un choix citoyen, pas une reconnaissance de responsabilité.» (fm)**

Vos commentaires

[courrier des lecteurs]

Par passetemps le 04.11.2009 - 13:49

Je suis de tout coeur en soutien avec les démarches de cette mère et pas seulement pour la reconnaissance de la justice envers son enfant, mais également pour qu'au futur ce genre de "bavure" ne soit plus commise. Après avoir reconnu le lieu où s'est déroulé ce drame, il faut avouer qu'il y a un problème dans les aménagements architecturaux de cette sortie de parking. **Une sortie aussi directe sur le trottoir, cadré entre 2 murs, sans replat d'au moins la longueur d'une voiture pour faciliter la visibilité et les manoeuvres.** A qui la faute: aux concepteurs, promoteurs et autorités qui autorisent ce genre situation se réaliser. Un miroir ou feu clignotant peut bien tenter de rendre moins dangereuse la situation, mais comment peut un enfant de moins de 3 ans comprendre le message transmis par ce dispositif. J'espère seulement que ce drame puisse servir d'exemple pour que le DCTI N'AUTORISE PLUS JAMAIS DES CAS AUSSI DANGEREUX SE CONSTRUIRE!

Par Pati le 04.11.2009 - 08:53

Oui ont doit pouvoir marché sur le trottoir en toutes sécurité !

Les trottoirs sont utiliser par le 20% des cycliste comme piste cyclable par des adultes, par des enfants qui ce croie prioritaire sans ralentir et sans utiliser leur sonnette (combien de fois jais failli d'être bousculer par ces cycliste de tous âges. et si on leur dit quelque chose je vous dis pas leur réponse.

Les voiture ce parque sur le trottoir et il ne laisse même pas 1.5 mètre de passage pour une poucettes et en piétons et quand ont leur fait la moral je vous dis pas les réponses et le regard.

Sortie de Parking, Publics ou privé certain conducteur sorte en trombe et ne font même pas attention et malgré qu'il y a une glace de sécurit ou pas et certain s'arrête carrément à la sortie sur le trottoir et Téléphone et le piétons doit marcher sur la route ou derrière la voiture sur la pente du parking et si ont leur dit quelque chose nous sommes fusillé du regard ou pas insulté.

.....
Pour qu'une administration bouge sont popotin il faut des mort ou des accident grave encore en exemple de plus



Monsieur Patrick HULLIGER
Président UDC Section 9
Ch. François-Lehmann 6
1218 Le Grand-Saconnex

N/réf : 0.001 JMC/mgy

Le Grand-Saconnex, le 7 décembre 2009

Votre courrier électronique du 4 novembre 2009 à M. Cudré

Monsieur,

En date du 4 novembre 2009, vous avez adressé un courrier électronique à M. Jean-Claude Cudré, président du Conseil municipal du Grand-Saconnex. Ce courrier électronique a été lu au début de la séance du Conseil municipal du 9 novembre 2009. Nous en avons pris connaissance au moment de sa lecture, puisque vous n'avez pas jugé opportun de nous en adresser une copie, bien que vous mettiez en cause dans votre courrier un membre du Conseil administratif ainsi qu'un employé de la commune.

Votre courrier contient une erreur factuelle et nous souhaitons la corriger par ces quelques lignes. Vous écrivez en effet que « (...) il a été demandé un rectificatif pour information à la population. Suite à cette demande, Madame la Conseillère administrative, Elisabeth Böhler a informé le CM et les personnes présentes qu'une information paraîtrait dans le prochain GSI, en demandant à Monsieur Michel Gönczy d'en prendre note ». Ceci est inexact.

En effet, en relisant le procès-verbal approuvé de la séance du 12 octobre 2009 du Conseil municipal à laquelle vous faisiez référence, vous constaterez que la seule intervention de Mme Böhler au sujet du tract électoral est la suivante (cf. page 413 du procès-verbal, disponible sur le site internet de la commune www.grand-saconnex.ch) : « Mme BÖHLER informe qu'elle a écrit un règlement qu'elle va envoyer à ses collègues et à la surveillance des communes. Après approbation, il sera envoyé à toutes les associations et sera sur le site internet. En effet, cela n'est pas la première fois que l'écusson est utilisé sans autorisation. Il y a même un restaurant de la commune qui l'utilise. Il y aura donc un règlement pour réagir une fois pour toute. »

Ainsi, à aucun moment, Mme Böhler n'a t-elle « informé les personnes présentes qu'une information paraîtrait dans le prochain GSI ». Vous avez sans doute écouté d'une oreille distraite les débats et interprété à votre avantage les propos échangés.

Vous concluez dès lors à tort que (je cite) « la politique exige un minimum de respect du citoyen et de la parole donnée ». Nous avons la même conception que vous de la politique et à aucun moment notre magistrate ou un membre de l'administration n'a manqué à ses engagements, contrairement à ce que vous prétendez.

Nous adressons copie de ce courrier à M. Jean-Claude Cudré, président du Conseil municipal, en le priant d'en donner lecture lors de la séance du 7 décembre 2009 du Conseil.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos meilleurs sentiments.



Jean-Marc COMTE

Maire

Copie : M. Jean-Claude Cudré, Président du Conseil municipal du Grand-Saconnex

PETITION

AU CONSEIL MUNICIPAL DU GRAND-SACONNEX

Immeubles 16-18, 20-22, 24-26 Chemin François Lehmann

L'installation dans l'immeuble administratif du 18A Chemin François Lehmann d'une école privée a créé le plus grand trouble pour les habitants du haut de ce chemin. En effet, cette dernière, l'Ecole Chrétienne Thimotée, est particulièrement bruyante et considère la rue comme sa cour de récréation, sans qu'aucune instruction ne soit donnée à ses élèves de réfréner leurs hurlements jusque sur le parvis de nos immeubles, c'est-à-dire à un mètre de certaines de nos fenêtres.

De plus, elle sous-loue ses locaux en-dehors des heures d'école à diverses congrégations, en particulier l'Eglise Evangélique du mont Sinaï. Quatre soirées par semaine à partir de 21 heures et le dimanche dès 10 heures, celles-ci réunissent leurs fidèles pour des hurlements collectifs, qui obligent les habitants des immeubles environnants à fermer leurs fenêtres et à augmenter le son de leurs récepteurs de radio et de télévision.

Dès le 30 juin 2008, l'une d'entre nous avait pris contact avec l'Ecole Chrétienne Thimotée, qui s'était engagée à faire le nécessaire auprès de son sous-locataire. Or, aucun effort n'a été fait. Aucune intervention directe de notre part n'a par ailleurs reçu le moindre écho, certains d'entre nous s'étant même fait insulter et menacer.

Les autorités municipales nous ont présenté le nouveau locataire du 18A, Ch. François Lehmann comme une école, ce qui est effectivement le cas pendant les heures ouvrables, mais plus du tout à la nuit tombée ni le dimanche, où le sous-locataire se livre tout à loisir à ses vociférations et mises en transes. Le bruit va certes en décroissant au fur à mesure qu'on monte dans les étages, ce qui explique que les pétitionnaires soient majoritairement des habitants des étages inférieurs, mais il est de toutes façons inadmissible.

Le dimanche, les enfants sont également lâchés dans la rue, où ils se livrent à des jeux bruyants (ballons, Skates, etc). Les places de parking le soir sont devenues hors de portée pour les habitants de nos immeubles à cause de l'affluence à ces manifestations.

Nous vous rappelons la loi cantonale du 28 août 1875 sur le culte extérieur qui interdit tout débordement d'une activité religieuse sur la voie publique. Nous n'avons rien contre l'Eglise Evangélique mais ses pratiques ne peuvent avoir lieu dans des locaux administratifs non insonorisés en conséquence, qui ruinent totalement la paix d'un quartier résidentiel. L'Ecole elle-même devrait se trouver des locaux ad hoc.

Nous remercions le Conseil Municipal du Grand-Saconnex de bien vouloir prendre en considération la présente pétition le plus rapidement possible, de manière à faire cesser ce tapage., certains d'entre nous étant actuellement à bout de nerfs.

Genève, 16 Novembre 2009